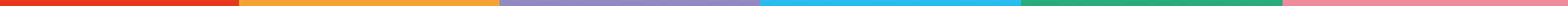




**AGATE**  
AGENCE ALPINE  
DES TERRITOIRES



# **GUIDE DES ADHÉRENTS**

## **2019**

# SOMMAIRE

- 03** Le Mot de la Présidente
- 04** Les instances d'Agate
- 06** Les services compris dans l'adhésion
- 08** Les avantages adhérents
- 10** Calcul de la cotisation



Assemblée  
Générale  
—  
Chambéry

**SAVE  
THE  
DATE !**

**AGATE**  
AGENCE ALPINE  
DES TERRITOIRES



Chère collègue, cher collègue,

J'ai plaisir de vous adresser le guide des adhérents 2019.

Ce guide recense l'ensemble des services et avantages qui sont réservés aux adhérents d'Agate.

Voulue par ses concepteurs sur un modèle associatif et mutualiste, AGATE place ses collectivités adhérentes, communes, intercommunalités et agglomérations au cœur de son projet en leur réservant, en contrepartie de leur adhésion, un bouquet de services gratuits ainsi que l'accès à une série d'avantages qui sont détaillés dans le présent guide.

Attentive aux préoccupations des élus et à l'évolution des besoins de leurs collectivités, Agate cherche chaque année à enrichir son offre de service adhérents.

En 2019, nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place d'une plateforme dématérialisée pour la passation des marchés publics ou encore la possibilité de nous solliciter dans le cadre de la ligne privilégiée sur toute question ayant trait au Numérique.

Les équipes d'Agate, sous la Direction Générale de Philippe POURCHET, sont mobilisées et à votre écoute pour répondre à vos demandes et faire avancer vos territoires.



**Marie-Claire BARBIER**  
Présidente d'Agate

# Les instances d'Agate

## Le Bureau

6 à 8 

membres désignés par le conseil d'administration en veillant à assurer un équilibre entre les collèges

**Marie-Claire BARBIER** | Présidente

**Gilbert GUIGUE** | Vice-président

**Jean-Claude RAFFIN** | Secrétaire

**Nathalie LAUMONNIER** | Trésorière

**Frédéric BURNIER-FRAMBORET**

**Josiane BEAUD**

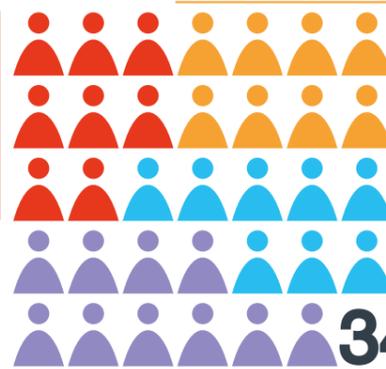
**Fabrice PANNEKOUCKE**

**Léopold VIALLET**

## Le Conseil d'Administration

8 administrateurs :  
1 représentant par structure de territoire

8 administrateurs désignés au sein du Conseil départemental



8 administrateurs désignés par la Fédération des Maires de Savoie

10 administrateurs représentants des partenaires



des personnes qualifiées invitées

## L'Assemblée Générale



regroupe tous les adhérents (Département de la Savoie, communes, intercommunalités, organisations partenaires, ...)

## Le Conseil d'Administration

### Les élus

#### 1<sup>ER</sup> COLLÈGE

Élus départementaux

**Marie-Claire BARBIER** | CD – Bugey-Savoyard

**Annick CRESSENS** | CD – Ugine

**Jean François DUC** | CD – Montmélian

**Christian GRANGE** | CD – Modane

**Gilbert GUIGUE** | CD – Pt-de-Beauvoisin

**Auguste PICOLLET** | CD – Bourg-St-Maurice

**Nathalie LAUMONIER** | CD – La Ravoire

**André VAIRETTO** | CD – Albertville 2

#### 2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

Agglo, structures de territoires de SCoT et Com. Com de plus de 20.000 Habs.

**Xavier DULLIN** | CA Grand Chambéry

**Marina FERRARI** | CA Grand Lac

**Frédéric BURNIER - FRAMBORET** | CA Arlysère

**Béatrice SANTAIS** | CC Cœur de Savoie

**Guy DUMOLLARD** | SM Avant Pays Savoyard

**Jean Claude RAFFIN** | Syndicat du Pays de Maurienne

**Anthony FAVRE** | Ass. Pays Tarentaise Vanoise

**Josiane BEAUD** | SM Métropole Savoie

#### 3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

Élus communes et groupements désignés par la Fédération des Maires de Savoie

**Olivier ROGNARD** | Maire de Ruffieux

**Jean-Paul CLARET** | Maire d'Entremont le Vieux

**Gaston PASCAL-MOUSSELARD** | Président de la CC Haute Tarentaise

**Luc BERTHOUD** | Maire de La Motte Servolex

**Frédéric TOUIHRAT** | Maire de Ayn

**Philippe GAMEN** | Maire de Le Noyer

**Fabrice PANNEKOUCKE** | Maire de Moûtiers

**Patrick PROVOST** | Maire de Saint-François-Longchamp

#### 4<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

Membres partenaires

**Côme VERMERSCH** | SMBT

**Lionel FLASSEUR** | Auvergne Rhône Alpes Tourisme

**Erich DEBRUERES** | Offices de Tourisme 73 SMB

**Michel FRUGIER** | Savoie Nordic

**Michel DELMAS** | GEN 73

**Nicolas FAVRE** | FOL 73

**Monique CHENU** | Fédération des Centres Sociaux

**Julien MANNIEZ** | Agence Eco Mobilité

**Isabelle BOURDIS** | France Active Savoie Mont-Blanc

#### PERSONNES QUALIFIÉES

État, Université, Région, Chambres Consulaires, Bailleurs sociaux, l'EPFL, Parlementaires, ...

# BÉNÉFICIEZ D'UN BOUQUET DE SERVICES COMPRIS DANS VOTRE ADHÉSION

## 1 | La Ligne privilégiée des adhérents

Vous pouvez saisir les services d'Agate par téléphone ou par mail d'un questionnaire, d'une préoccupation ou d'une simple réassurance portant sur tous les domaines de la gestion locale : juridique, finances, fiscalité, urbanisme, numérique, tourisme...

Une réponse précise et contextualisée vous sera apportée qui facilitera votre prise de décisions.

La ligne privilégiée est ouverte aux techniciens et aux élus des collectivités adhérentes.

 Quelques exemples parmi les 700 questions traitées en 2018

- Faut-il faire apparaître les tarifs du service dans le règlement de l'eau ?
- Quelles sont les conditions de déclassement d'une voie communale ?
- Suis-je obligé d'ouvrir un budget annexe pour retracer les locations commerciales de la commune ?
- Les critères de choix de mon marché public sont-ils suffisamment détaillés ?

## 2 | La participation gratuite aux événements d'Agate

Tout au long de l'année, Agate organise des rendez-vous thématiques (matinées d'information, ateliers, clubs utilisateurs, ...) sur des sujets d'actualité ou des thèmes de réflexion.

 Programmés en 2019

- Connaître les dispositions de la Loi de finances pour préparer son budget (4 réunions dans les territoires en janvier)
- Le nouveau Code de la Commande Publique - Mi avril
- Les clubs utilisateurs informatiques (2<sup>ème</sup> semestre – 15 réunions organisées sur les territoires)
- Les Clubs Finances Intercos (deux sessions par an)
- RGPD, OPEN DATA : comment gérer et valoriser les données d'une collectivité ?

## 3 | L'Assistance informatique complémentaire gratuite

Au-delà de l'assistance technique dédiée à tous les utilisateurs des solutions Berger Levraut, vous bénéficiez gratuitement d'une assistance « métiers » dans le domaine de la paie, de la comptabilité, des élections, de l'état civil et de la gestion des ressources humaines.

 Quelques exemples

- Aide à la création d'une décision modificative
- Assistance à l'élaboration de l'affectation de résultat et de l'équilibre du budget primitif
- Aide aux calculs de rappels de paie

## 4 | Un premier conseil gratuit pour engager votre projet

Avant de lancer votre projet d'aménagement, d'urbanisme, numérique, une procédure ou une démarche particulière (concertation, délégation, appel à projet, ...), vous bénéficiez d'un premier échange gratuit par téléphone pour disposer d'un regard extérieur, de préconisations en terme de méthodes d'orientation ou de mises en relation.

 Quelques exemples

- Comment entamer une réflexion sur l'évolution de la gestion de mon service public de restauration scolaire ?
- Comment engager un processus de concertation sur le projet de centre bourg ?
- Je souhaite une plateforme d'échange numérique avec mes administrés : comment m'y retrouver ?

# ACCÉDEZ A DES SERVICES RÉSERVÉS AUX ADHÉRENTS

## 1 | Bénéficiez d'une **tarification spéciale « adhérent »**

En tant qu'adhérent, vous disposez de manière systématique d'une tarification spéciale « adhérent » vous permettant de bénéficier de l'ensemble de nos interventions à « coûtant » qu'il s'agisse de formations, de missions, ...

## 2 | Bénéficiez du régime de l'**Assistance Technique**

L'Assistance Technique est réservée aux missions d'expertises légères ne nécessitant pas de travaux d'études ou de recherches spécifiques.

Dans le cadre de la politique de solidarité territoriale du Conseil Départemental de la Savoie, l'Assistance technique, réservée aux collectivités adhérentes, bénéficie d'un ticket modérateur en fonction de la richesse de la collectivité (barème départemental variant entre 20 et 78 %).

L'Assistance Technique fait systématiquement l'objet d'une proposition d'intervention et d'un conventionnement.



Avec le soutien du  
Conseil Départemental  
de la Savoie



### — LE SAVIEZ-VOUS ?

Agate conduit plus de **130** missions  
d'Assistance Technique chaque année.

## 3 | Bénéficiez de l'**AMO d'Agate**

Pour ses adhérents, Agate se positionne comme Assistant à Maître d'Ouvrage, pour les aider à mieux mobiliser l'expertise privée nécessaire à leur projet.

Ainsi, sur l'ensemble de ses savoir faire et expertises, l'AMO d'Agate accompagne ses collectivités adhérentes pour :

- les aider à formuler et à organiser leurs projets et à exprimer leurs besoins,
- mobiliser les savoir-faire (opérateurs publics ou privés), les compétences ou expériences tout au long des processus d'actions ou d'opérations publiques,
- les aider à l'élaboration des cahiers des charges,
- porter un regard critique sur les études produites par les consultants,
- préparer la transition vers le stade opérationnel.

## 4 | Utilisez la **plateforme Agate** pour dématérialiser vos marchés publics

NOUVEAU !

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, AGATE a mis en place une plateforme de dématérialisation des marchés publics mutualisée (via [marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)) réservée à ses adhérents.

Ce service permet aux collectivités adhérentes de disposer d'un profil d'acheteur et d'y publier tous leurs marchés supérieurs à 25 000 € HT.

L'utilisation de ce service s'effectue dans le cadre d'une tarification forfaitaire indépendante du nombre de procédures publiées et établie selon le nombre d'habitants de la collectivité.

La saisie et la mise en ligne des marchés peuvent également être effectuées par Agate sur demande (coût supplémentaire à l'adhésion à la plateforme).

# COMMENT EST DÉTERMINÉ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION 2019 ?

## Adhérents « Collectivités »

Votre cotisation est déterminée selon les capacités contributives de votre collectivité et de sa démographie.

Elle se compose d'une part forfaitaire et d'une part variable :

- ▶ le montant forfaitaire de la cotisation (250 € pour les communes, 550 € pour les intercommunalités) est modulé sur le barème de subvention publié par le Conseil Départemental de la Savoie,
- ▶ le montant variable de la cotisation est calculé en fonction de la démographie de la collectivité (Population DGF) sur la base de 0.15 € par habitants.

## Plancher de cotisation :

- ▶ 120 € pour les communes,
- ▶ 800 € pour les établissements publics à fiscalité propre

## Plafond de cotisation :

- ▶ 1200 € pour les communes,
- ▶ 2000 € pour les communautés de communes
- ▶ 5000 € pour les Communautés d'Agglomération.

## Cotisation forfaitaire :

- ▶ 800 € pour les syndicats mixtes, Établissements publics.
- ▶ 350 € pour les syndicats à vocation scolaire et sociale.

## Adhérents « Partenaires » (associations, personnes physiques, ...)

- ▶ 50 €



## Nous contacter :

- ☎ 04 79 68 53 00
- ✉ [contact@agate-territoires.fr](mailto:contact@agate-territoires.fr)

## Où nous trouver :

Bâtiment Evolution  
25, rue Jean Pellerin  
73026 Chambéry

## Retrouvez-nous sur :

[www.agate-territoires.fr](http://www.agate-territoires.fr)

Conception et réalisation : Agence Alpine des Territoires, 2019  
Impression : Kalistene - 04 50 69 01 97